

Ecrit sur l'action : n°30

Titre de l'action : Un nouveau métier d'ingénierie pédagogique : professeur référent des réseaux d'éducation prioritaire « ambition-réussite »

Académie de Nancy-Metz

Réseau Ambition réussite - Woippy (57)

- Collège Jules Ferry de Woippy
- Ecoles Paul Verlaine et Pierre et Marie Curie de Woippy
- Ecole Michel Colucci de Metz

PROFESSEUR REFERENT EN RESEAU « Ambition réussite » (PERAR)

Mission commune

PPRE en Sixième

**Cathia Batiot, professeur des écoles, maître-formateur
Maurice Melchior, professeur de mathématiques
juin 2007**

1) Mise en œuvre

Au collège Jules Ferry, du réseau ambition réussite de Woippy, nous avons mis en place des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative), dans les quatre classes de 6^{ème} au cours de l'année scolaire 06/07. Ils ont concerné une trentaine d'élèves sur 90.

La mise en place des PPRE a été précédée d'une réflexion menée en comité exécutif du RAR à partir du bilan de l'expérimentation menée en Moselle et du rapport de l'inspection générale de juin 06 ([annexe 1](#)). Deux principes d'action l'ont guidée :

- articuler l'aide aux activités (progression de la classe),
- individualiser l'aide en fonction de difficultés identifiées.

Les priorités du projet du RAR et nos spécialités respectives (un professeur référent, professeur de mathématiques, et un autre professeur d'école, spécialisé dans la maîtrise de la langue française) ont amené à proposer l'aide dans les deux disciplines, français et maths.

Après une réunion d'information en direction des professeurs principaux de 6^{ème} et la diffusion d'une aide à la mise en œuvre de PPRE ([annexe 2](#)), un document stratégique de référence a été élaboré par un professeur référent du RAR. Nous avons souhaité rendre ce document simple mais néanmoins pratique pour le bilan des compétences de l'élève, le suivi des actions mises en place et le dialogue avec les parents ([annexe 3](#)). La première partie de notre travail a consisté au repérage des compétences de base en français et maths à partir de l'analyse des champs proposés dans les évaluations d'entrée en 6^{ème}. L'utilisation du logiciel J'ADE nous a

permis de sortir les profils de chaque élève, mais également de constituer des groupes d'élèves à partir de séries de compétences déterminées. Les résultats obtenus ont été communiqués aux professeurs des classes de 6^{ème}, puis aux professeurs des écoles dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}. Il serait d'ailleurs intéressant de pouvoir croiser les champs comparables avec l'évaluation d'entrée en CE2 et d'échanger les résultats entre les équipes.

Début octobre, une première réunion de l'équipe pédagogique de chaque classe de 6^{ème} a permis de repérer les élèves concernés par un PPRE à partir des résultats de l'évaluation, mais aussi à partir des informations prises dans la classe par les professeurs et par un échange fructueux entre eux. Le recensement des besoins d'aide et des objectifs prioritaires retenus a également été réalisé. A la suite de cette réunion, le document de référence PPRE a été renseigné par un professeur référent pour la partie « bilan de compétence » et « actions mises en places », et par le professeur principal pour le reste des rubriques. Dans le document de la première période, il était prévu une rubrique de compétences transversales ; du fait de la difficulté à établir un diagnostic de ces compétences et à assurer un suivi de leur acquisition, cette rubrique a été abandonnée par la suite. Mais il nous paraît nécessaire de faire en sorte que les équipes s'approprient l'apprentissage de ces compétences en référence au socle commun.

A la mi-octobre, les professeurs principaux ont rencontré les parents pour leur proposer la signature du PPRE accompagné d'un engagement à fréquenter les diverses structures d'aide proposées. Dans l'ensemble, les familles ont apporté leur soutien au programme. Les aides proposées ont été de deux ordres :

- des groupes différenciés en maths et français dans lesquels en tant que professeur supplémentaire nous intervenons ;
- de l'accompagnement scolaire le soir assuré par des assistants pédagogiques.

L'organisation des groupes a été différente dans les deux disciplines retenues. En français, les élèves des PPRE suivaient deux heures hebdomadaires par période dans le même groupe, avec des tâches définies semaine par semaine au cours de la première période. Il s'agissait alors de répondre à une demande de l'enseignant : cela a fortement perturbé la progression du cours en classe entière et accru la charge de travail des enseignants. Pour les périodes suivantes, le contenu des séances était élaboré sur la base des compétences ciblées ; cela a contribué à alléger le dispositif ; les questions de transfert des compétences au sein du groupe classe et de l'appropriation des compétences à travailler par les enseignants restant posées.

En mathématiques, l'organisation pédagogique des classes de 6^{ème} ([annexe 4](#)) a évité cette difficulté. Les groupes étaient constitués pour une période de 7 semaines, les progressions et les évaluations étaient communes. Elles déterminaient la composition des groupes. Ceux-ci étaient de taille différente et n'étaient jamais figés ; le professeur intervenant dans le petit groupe changeait après chaque évaluation.

L'accompagnement scolaire des élèves en PPRE a été exclusivement réalisé par les 8 assistants pédagogiques du RAR, affectés au collège, au cours de séances hebdomadaires le vendredi de 16h30 à 18h. Pendant l'hiver, ces séances ont été précédées d'un goûter fort apprécié des élèves. La fréquentation a été bonne (80 % pour la période novembre-décembre, 77 % pour la période janvier-mars). Les élèves ont travaillé sur des exercices d'entraînement proposés par les PERAR, ciblés sur

les compétences repérées. Des évaluations ont été réalisées en décembre, mars et juin. Elles ont permis de mesurer les progrès des élèves en comparant les résultats aux évaluations de septembre (exemple : en mathématiques, sur 27 items, le taux moyen de réussite est passé de 7.8 à 11.2).

Les conseils de classe de fin de trimestre ont pris connaissance de l'assiduité des élèves et d'un document de synthèse faisant figurer l'évaluation des élèves bénéficiaires d'un PPRE ; des ajustements, des arrêts ou des reconduites de PPRE ont été décidées.

Bilan réalisé à partir des décisions des conseils de classe du 13 juin 07

	Nombre de PPRE
1 ^{er} trimestre	29
2 ^{ème} -	27
3 ^{ème} -	29
Redoublements	5
Orientation	2
5 ^{ème} (poursuite)	12

Des évaluations sont en cours de correction, tant pour les élèves ayant suivi l'Accompagnement Scolaire (AS) avec les assistants pédagogiques (AP), en Français et Maths, que dans les classes de 6^{ème} en Maths, à partir d'une grille de compétences conforme aux objectifs du socle commun.

Ces évaluations serviront de bases à la remédiation en septembre.

2) Réflexions et perspectives

Deux enquêtes menées auprès des élèves (en janvier et juin 07) ont permis de dégager des observations utiles au réajustement des dispositifs.

Tout d'abord, près de $\frac{3}{4}$ des élèves de 6^{ème} concernés ont répondu « NON » à la question : « Au regard des autres, as-tu l'impression d'être à part lorsque tu vas à l'aide aux devoirs ? » ; il n'y a donc pas eu de stigmatisation.

Ensuite, plus des $\frac{2}{3}$ affirment que l'aide a été profitable dans le travail scolaire et pensent avoir progressé grâce à elle.

Toutefois, le souhait formulé par une majorité est de pouvoir « faire ses devoirs » plutôt que de faire des exercices « déjà vus ».

En ce qui concerne les groupes, 73% des élèves de 6^{ème} (sur 90) les considèrent positivement, en indiquant qu'ils s'y sentent plus à l'aise et qu'ils comprennent mieux les cours ; 80% d'entre eux affirment ne pas avoir de problèmes pour suivre le cours dans des conditions normales lors du retour en classe entière.

Nous avons retenu les pistes suivantes :

- affiner les liens entre les dispositifs d'AS et les activités des groupes/classes, en évitant les structures d'aides systématiques dans lesquelles les élèves sont affectés une fois pour toutes ;

- mettre l'élève en situation de réinvestir les acquis de l'aide en prouvant la progression ; l'élève doit voir les retombées de l'aide ;

- personnaliser davantage les compétences à travailler, en partant aussi des besoins et envies réelles des élèves. Cela nécessitera un suivi plus important en

termes d'entretiens et de bilans, mais cela pose le problème des moyens en personnes pour l'assurer (tuteurs, professeurs principaux, professeurs référents) ;

- rendre plus souple l'outil PPRE, en évitant la création d'une cohorte « élèves en PPRE » et en répondant ainsi aux difficultés globales des élèves ;

- développer la coopération des élèves en groupes d'aide, en classe ou en accompagnement scolaire, en pratiquant une « pédagogie du détour » ;

- maintenir la diffusion d'exercices ciblés pour faire face aux difficultés reconnues et apporter une aide efficace à un groupe d'élèves, même réduit, quand ils n'ont pas leurs affaires, ne veulent pas se mettre au travail et n'ont pas les mêmes difficultés ;

- développer la réflexion en équipe pédagogique pour permettre le travail des compétences transversales ;

- impliquer les familles au-delà du simple engagement à l'assiduité.

Pour cela, une inscription institutionnelle et une information sur les objectifs de l'aide doivent être réalisées en début d'année pour donner du sens aux différents acteurs.

L'objectif d'un PPRE reste d'individualiser l'action pédagogique auprès des élèves en fonction de difficultés identifiées (l'aide ne se réduisant pas au soutien).

Annexe 1

<p style="text-align: center;">Note préparatoire à la mise en place des PPRE (élaborée à partir du bilan de l'expérimentation 05/06 et du rapport de l'IGEN de juin 06)</p>
--

1) Conditions de mise place :

- ✓ Information et implication des personnels, en commençant par les Professeurs Principaux (réunions cette semaine) ;
- ✓ Explication de la démarche aux élèves et aux parents ;
- ✓ Validation du dispositif par le CA ;
- ✓ Identification complète des ressources internes (groupes de besoins-matières, permanence conseil, assistants pédagogiques, CDI, salle informatique, personnels spécialisés, d'éducation, d'orientation, de santé, etc.) et externes (réseau de réussite éducative qui doit coordonner tous les dispositifs existants...).
- ✓ Coordination des divers intervenants ;
- ✓ Réflexion sur l'emploi du temps global de l'élève ;
- ✓ Repérage des élèves par l'équipe pédagogique (à prévoir pour la réunion de fin septembre) et à partir de tableaux croisés issu de J'ADE. Un PPRE sera proposé à tout élève redoublant.
- ✓ Définition des rencontres préparatoires à l'engagement avec les élèves et les familles.

2) Lancement d'un PPRE :

- a) Elaboration par l'équipe, coordonnée par le PP, d'une stratégie d'ensemble de l'action envisagée, commune à tous ceux qui vont intervenir. Cette stratégie sera consignée dans un document de référence, utilisé comme feuille de route fixant le rôle de chacun et comme échéancier du PPRE.
L'adulte référent (enseignant volontaire qui n'enseigne pas dans la classe) est responsable du suivi de chaque PPRE ; il doit disposer de temps pour suivre l'enfant ; ce suivi peut être souple et hors emploi du temps formel mais doit être rémunéré. Par exemple, on peut envisager que chaque élève bénéficiant d'un PPRE ait un suivi personnalisé par un adulte référent dans le cadre d'un regroupement de 5/6 élèves sur une heure semaine.
- b) Mise en place d'une fiche de suivi, portée par l'élève, sur laquelle sont consignées les remarques des divers intervenants.
- c) Réalisation d'un document d'engagement simple et lisible, permettant l'engagement de l'élève et de sa famille dans le respect des parcours proposés (groupes, accompagnement scolaire interne ou externe, etc.).

AIDE A LA MISE EN ŒUVRE DES PPRE EN 6^{ème}

1) Définition :

Le programme personnalisé de réussite éducative coordonne les diverses aides, sur une durée limitée, à titre préventif ou en accompagnement de difficultés.

2) Utilisation :

- ✓ prévenir les difficultés ;
- ✓ accompagner le redoublement ;
- ✓ centré sur les apprentissages scolaires, en priorité, en référence au socle commun ;
- ✓ pour les élèves en difficulté au collège, des apports disciplinaires et méthodologiques en vue du Diplôme National du Brevet ;
- ✓ pour les élèves les plus éloignés, lutter contre le décrochage, en visant les objectifs du socle commun et en préparant la diversification des parcours.

3) Repérage de élèves concernés à partir :

des dossiers CM2 ;
des évaluations 6^{ème}(FR/MA et transversales) ;
d'informations prises dans la classe par les professeurs ;
d'informations prises de divers partenaires extérieurs (le cas échéant).

4) Ressources disponibles pour les actions :

- ✓ groupes en français et mathématiques ;
- ✓ assistants pédagogiques à la disposition des professeurs ;
- ✓ assistants pédagogiques en accompagnement scolaire (période de 6 semaines) ;
- ✓ étudiants du dispositif SUQE (Solidarité Université Quartier Ecoles, par périodes de 12 semaines) ;
- ✓ aides aux devoirs extérieures (MJC Boileau) ;
- ✓ actions hors temps scolaire avec d'autres partenaires (travailleurs sociaux, orthophonistes, clubs sportifs,...).

5) Formalisation du PPRE :

a) L'équipe pédagogique se réunit pour repérer les élèves et fixer les objectifs de chaque PPRE dans un document de référence (*doc. 1*), utilisé comme feuille de route fixant le rôle de chacun et comme échéancier du PPRE ; ce document comprend aussi :

- ↪ les réussites de l'élève ;
- ↪ ses compétences non acquises ;
- ↪ les objectifs prioritaires réalistes et atteignables ;

↳ les dispositifs retenus les plus pertinents pour chaque élève.

- b) Le professeur principal coordonne le travail, présente le dispositif retenu à l'élève et à ses parents, sur un document simple et lisible (*doc. 2*).
- c) L'élève et ses parents s'impliquent dans le PPRE, en particulier, en s'engageant à suivre les actions proposées dans l'établissement (il y a, alors, obligation d'assiduité, au même titre que l'obligation scolaire).
- d) L'élève est porteur d'une fiche de suivi (*doc. 3*) sur laquelle sont consignés son emploi du temps, l'indicateur de présence et les remarques des divers intervenants.
- e) Un bilan régulier est mené par l'équipe. Ce bilan est partagé avec les parents.
- f) Pour cette année, le suivi sera assuré par les professeurs principaux et les professeurs référents. Pour les années suivantes, il faut envisager une décharge pour des adultes tuteurs (personnes volontaires, qui n'enseignent pas forcément dans la classe) qui seront chargés du suivi dans le cadre d'un regroupement de 5/6 élèves sur une heure/semaine.

Calendrier proposé :

- ↳ repérage fin septembre ;
- ↳ élaboration et engagement avant la mi-octobre ;
- ↳ 1^{ère} période de PPRE : de la mi-octobre à la fin novembre (6 semaines) ;
- ↳ bilan au conseil de classe de décembre et nouveaux PPRE ;
- ↳ élaboration et engagement avant la mi-décembre ;
- ↳ 2^{ème} PPRE de la mi-décembre à la fin janvier (6 semaines) ;
- ↳ bilan en réunion d'équipe pédagogique et nouveaux PPRE ;
- ↳ élaboration et engagement avant la mi-février ;
- ↳ 3^{ème} PPRE de fin février à fin mars ;
- ↳ bilan au conseil de classe du 2^{ème} trimestre et nouveaux PPRE ;
- ↳ élaboration et engagements avant la fin avril ;
- ↳ 4^{ème} PPRE de fin avril à la mi-juin ;
- ↳ bilan au conseil de classe de fin d'année.

Les documents 1, 2 et 3 sont en cours d'élaboration. Ils seront finalisés après les discussions avec les équipes pédagogiques des classes de 6^{ème}.

Annexe 3

- PROJET PERSONNEL DE REUSSITE EDUCATIVE

NOM :

Prénom :
.....

Classe :

Professeur principal:.....

○ Parcours scolaire et dispositifs antérieurs

○ Résultats scolaires

Bilan de fin de cycle 3 :

○ Comportement scolaire et assiduité

Points de vue

- de l'élève :

- de ses parents :

BILAN DES COMPETENCES (PPRE 1ère période)

- Français -

Avant Après

		Ac	N.A	Ac	N.A
	<i>Dire</i>				
D1	S'exprimer de façon cohérente				
D2	Formuler avec ses mots un texte lu et/ou entendu				
	<i>Lire</i>				
L1	Lire de façon fluide				
L2	Lire et comprendre une consigne écrite				
L3	Lire et comprendre tout type de texte				
L4	Utiliser des usuels pour se corriger				
	<i>Ecrire</i>				
E1	Ecrire lisiblement en respectant une mise en page				
E2	Produire un texte en le ponctuant				
E3	Copier un texte sans erreur				
E4	Orthographier des mots simples				
E5	Avoir un souci de cohérence textuelle				
E6	Produire une phrase syntaxiquement correcte				

- Mathématiques -

	▪ <i>Nombres</i>				
N1	Ecrire en chiffres des nombres dictés				
N2	Connaître et utiliser les expressions :double, moitié, tiers, quart				
N3	Mettre en œuvre des relations entre 25 et 100, 15, 45 et 60				
	▪ <i>Calculs de base</i>				
C1	Restituer rapidement des sommes et des produits				
C2	Effectuer des calculs réfléchis donner oralement				
C3	Effectuer, avec des nombres entiers, une addition et une soustraction posée				
C4	Effectuer, sur deux nombres entiers, une multiplication posée				
	▪ <i>Géométrie</i>				
G1	Utiliser les instruments de géométrie				
G2	Reconnaître un carré, un rectangle, un losange et un triangle				
G3	Reconnaître deux droites perpendiculaires et deux droites parallèles				

- Transversales -

T1	Prélever l'information (orales, écrites ou à partir du réel)				
T2	Organiser l'information (trier, classer, ordonner, comparer, associer)				
T3	Choisir en autonomie des informations, une démarche.				
T4	Concevoir (formuler des questions, des solutions, des démarches)				
T5	Exécuter (appliquer en respectant des contraintes)				
T6	Apprécier (expérimenter, contrôler, critiquer, argumenter, justifier)				
T7	Exécuter ses tâches d'élève (noter les devoirs, faire les exercices, apprendre ses leçons, avoir son matériel, être à l'heure en classe,...)				

COLLEGE JULES FERRY –WOIPPY

OBJECTIFS PRIORITAIRES A ATTEINDRE DANS LA PERIODE

ACTIONS MISES EN PLACE
(groupes, personnes, jours, durée,...)

- *Dans la classe :*

- *Dans l'établissement :*

- *A l'extérieur :*

Signatures

l'élève

les parents

le professeur principal

le chef d'établissement

COLLEGE JULES FERRY-WOIPPY

EVALUATION

- Bilan intermédiaire réalisé par le professeur principal ou le professeur référent

Date:

- Bilan final après 6 semaines, réalisé en conseil de classe ou en réunion d'équipe

Date:

- Bilan
- de l'élève : - de ses parents :

Date :

- Observation et réorientation du PPRE

- Signatures -

l'élève

les parents

le professeur principal

le chef d'établissement

Ce dossier contient l'engagement des parents à l'assiduité de l'élève dans les actions proposées dans l'établissement, ainsi que, pour le bilan final, la fiche de suivi, portée par l'élève et renseignée par tous les intervenants.